

DEMANDE DE PARTICIPATION

A renvoyer au plus vite et avant le 15 mars 2010 au secrétariat:
SALON INTERNATIONAL DES INVENTIONS
RUE DU 31-DÉCEMBRE 8 • CH-1207 GENÈVE / SUISSE
Téléphone: (00 41 22) 736 59 49 • Fax: (00 41 22) 786 00 96
E-mail: promex@worldcom.ch • Internet: <http://www.inventions-geneva.ch>

DÉLAI D'INSCRIPTION :
15 MARS 2010
APRÈS CETTE DATE
MAJORATION DE 10% DES
FRAIS DE PARTICIPATION

- Nom et prénom (souligner le nom de famille) : M. / Mme: _____
- Entreprise : _____
- Adresse : _____
- Code postal : _____ • Localité : _____ • Pays : _____
- Téléphone : _____ • Portable : _____
- E-mail : _____ • Fax: _____

- Titre et description de votre invention. Ces informations seront reproduites dans le catalogue officiel du Salon.
(si possible, merci de joindre la traduction en anglais)

En 3 lignes maximum

- Quelle classe suggérez-vous pour votre invention ? (voir les classes dans l'article 4 du règlement) : _____
- Diplôme ou prix éventuel à décerner au nom de : _____
- Avez-vous déjà été récompensé pour votre invention ? Dans l'affirmative, indiquez où, quand et quelles distinctions vous ont été accordées : _____
- Sous quelle forme allez-vous présenter votre invention ? Exemple commercial Prototype Plan
- Votre invention a-t-elle fait l'objet d'une demande de brevet ? OUI NON
- Votre invention est-elle protégée par un brevet délivré ? OUI NON

Si non, quelle est la protection de votre invention ? : _____

Dans quel but venez-vous exposer votre invention ?

- Vendre votre brevet ? OUI NON
- Trouver des fabricants ? OUI NON
- Trouver un financier ? OUI NON
- Céder des licences de fabrication ? OUI NON
- Céder des licences de vente ? OUI NON
- Trouver des distributeurs ? OUI NON

OFFRES DE BREVETS ET LICENCES. Le catalogue officiel du Salon comprend une rubrique "Offres de Brevets et Licences". Grâce à cette publicité, vous augmentez vos chances de succès. Chaque annonce mesure 2,5 cm de haut x 11 cm de large et ne coûte que 150.- CHF ou 95.- Euros. Plusieurs annonces peuvent être réservées.

CETTE PUBLICITÉ, VIVEMENT CONSEILLÉE, PEUT ÊTRE RÉSERVÉE MÊME PAR UN NON EXPOSANT.

EXEMPLE D'ANNONCE

Toutes les annonces de cette rubrique devront obligatoirement comporter le texte suivant: "Faire offres sous N° _____ au Secrétariat du Salon" et ne pourront en aucun cas porter le nom, ni l'adresse de l'exposant, ni photo. Le courrier reçu pour lui, par le Secrétariat, lui sera transmis sans aucun frais.

MACHINE-OUTIL destinée à l'usage des fabriques de mécanique de précision. Encombrement restreint. Prix de vente avantageux. L'inventeur désire trouver un fabricant ou céder des licences de vente. Association éventuelle avec un partenaire financier.

Faire offres sous N° _____ au secrétariat du Salon.

Rédigez ci-contre le texte de votre annonce en 4 lignes maximum.



FRAIS D'INSCRIPTION PAR INVENTION EXPOSÉE

Si vous exposez plusieurs inventions, vous devez remplir une demande de participation pour chaque invention. Une réduction de 10% vous sera accordée sur le total des frais de participation. Vous pouvez nous demander d'autres demandes de participation ou photocopier la présente demande.

Pour les inventeurs privés dont la commercialisation de leur invention n'a pas encore débuté
940.- CHF ou 610.- Euros _____ CHF / Euros

OU

Pour les sociétés, entreprises, organismes privés et d'Etat
Pour les inventeurs privés qui exposent sous le nom d'une société, ou dont le brevet a été déposé au nom d'une entreprise, ou dont la commercialisation de leur invention a déjà débuté
1'800.- CHF ou 1'160.- Euros _____ CHF / Euros

OU

FRAIS DE LOCATION DU STAND

Veuillez remplir la rubrique ci-dessous correspondant au stand que vous avez choisi pour exposer votre invention.

Je désire un STAND de _____ m² (min. 4 m²) de surface, comprenant la moquette et la paroi de fond de 2,5 m de hauteur.

soit _____ m (min. 2 m) de longueur x _____ m (min. 2 m) de profondeur.
Location du stand avec paroi de fond et moquette, par m²: 260.- CHF ou 170.- Euros _____ CHF / Euros

Je désire (non obligatoire) _____ m de paroi(s) latérale(s) de séparation de 2,5 m de hauteur.
Location par mètre linéaire de paroi(s): 130.- CHF ou 85.- Euros _____ CHF / Euros

Je désire une annonce dans le CATALOGUE OFFICIEL du Salon sous la rubrique "Offres de Brevets et Licences" au prix de 150.- CHF ou 95.- Euros _____ CHF / Euros

Sous-total _____ CHF / Euros

+ TVA 7,6% _____ CHF / Euros

TOTAL DES FRAIS DE PARTICIPATION

comprenant les frais d'inscription, les frais de location du stand et la TVA
Montant à régler en CHF ou en Euros après réception de la facture



_____ CHF / Euros

Je soussigné affirme que l'invention est ma propriété et m'engage à respecter tous les articles du règlement et en particulier l'article 8.

Date: _____ Signature: _____

COMMENT EXPOSER VOTRE INVENTION

Votre invention peut être exposée sous forme de :

- exemplaire de présérie
- exemplaire commercial
- prototype
- maquette
- plan, dessin, photo, texte.

Nous fixons sur votre stand :

- un panneau (65 x 15 cm) placé au-dessus de votre invention, indiquant votre nom.
- une fiche technique (21 x 17 cm) résumant la description de votre invention en français et anglais.

Si vous désirez sur votre stand du mobilier ou du courant électrique, vous devez nous en faire la demande sur des formulaires spéciaux que nous vous enverrons, ou que vous trouverez sur notre site Internet :

www.inventions-geneva.ch.

Si vous désirez que nous vous agencions un stand sur mesure, répondant à vos besoins, il suffit de nous en faire la demande en nous envoyant un dessin du stand que vous souhaitez. Nous vous ferons parvenir un devis.

Un service d'hôtesse-interprètes pour faciliter vos contacts avec les visiteurs étrangers.



STAND AVEC PAROI DE FOND ET MOQUETTE

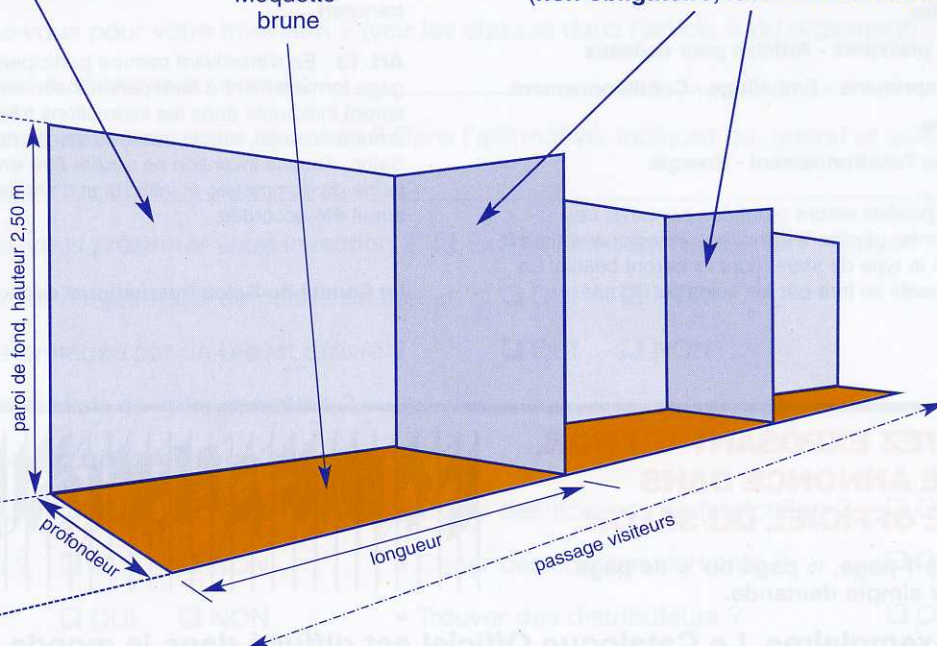
Les inventions sont exposées l'une à côté de l'autre sur des stands avec une paroi de fond de 2,5 m de hauteur. Veuillez indiquer les dimensions du stand que vous désirez sur la demande de participation dans la rubrique "FRAIS DE LOCATION DU STAND".

Si vous désirez une ou deux parois latérales de séparation, veuillez l'indiquer dans la rubrique "FRAIS DE LOCATION DU STAND".

Paroi de fond blanche
type Syma
7 mm d'épaisseur

Moquette
brune

Paroi(s) latérale(s)
de séparation blanche(s)
type Syma 7mm d'épaisseur
(non obligatoire, location sur demande)



Art. 1 - Sont admis à participer au Salon International des Inventions de Genève qui se tiendra à Palexpo : les inventeurs, sociétés, entreprises, négociateurs en brevets, groupes de recherches et de développement, laboratoires, organismes privés et d'Etat, possédant des inventions protégées par un titre de propriété intellectuelle.

Art. 2 - Une invention ne peut être présentée qu'une seule fois au Salon de Genève, sauf en cas de perfectionnements et de modifications importantes apportées à l'invention.

Art. 3 - Les inventions peuvent être exposées sous forme d'exemplaires de présérie ou commerciaux, prototypes, maquettes, plans, dessins, photos, textes.

Art. 4 - Dans le catalogue officiel, les inventions seront publiées dans l'une des classes suivantes et le Comité sera seul juge de leur classification.

- Classe A **Mécanique - Moteurs - Machines - Outillage
Procédés industriels - Métallurgie**
- Classe B **Horlogerie - Bijouterie - Machines - Outillage**
- Classe C **Informatique - Logiciels - Electronique - Electricité
Moyens de communication**
- Classe D **Bâtiment - Architecture - Génie civil - Construction
Matériaux - Menuiserie**
- Classe E **Sanitaire - Ventilation - Chauffage**
- Classe F **Sécurité - Sauvetage - Alarme**
- Classe G **Quincaillerie - Bricolage**
- Classe H **Ameublement - Architecture d'intérieur**
- Classe I **Arts ménagers - Matériel pour restaurants**
- Classe J **Matériel et équipement commercial, industriel et
de bureau**
- Classe K **Agriculture - Horticulture - Jardinage**
- Classe L **Habillement - Textiles - Machines et accessoires**
- Classe M **Médecine - Chirurgie - Orthopédie
Matériel pour handicapés**
- Classe N **Optique - Photo - Cinéma - Lunetterie**
- Classe O **Méthodes et matériel d'enseignement
Instruments de musique - Matériel pour les arts**
- Classe P **Moyens de transport - Automobiles - Marine
Aviation - Accessoires**
- Classe Q **Alimentation - Boissons - Cosmétiques
Paramédical - Santé - Hygiène**
- Classe R **Sport - Loisirs**
- Classe S **Nouveautés pratiques - Articles pour cadeaux**
- Classe T **Publicité - Imprimerie - Emballage - Conditionnement**
- Classe U **Jeux - Jouets**
- Classe V **Protection de l'environnement - Energie**

Art. 5 - Les inventions exposées seront groupées par pays. Les exposants pourront présenter plusieurs inventions et indiqueront sur la demande de participation le type de stand dont ils auront besoin. La répartition des emplacements se fera par les soins du Comité.

Art. 6 - LA VENTE AUX VISITEURS

La vente directe aux visiteurs du Salon est interdite. Seules les commandes de gros, ventes de brevets, cessions de licences et concessions d'agences de vente sont autorisées. **Toutefois la vente de produits et d'articles est autorisée dans un secteur spécial du Salon aménagé à cet effet. Se renseigner au Secrétariat.**

Art. 7 - Pour participer au Salon, l'exposant doit obligatoirement remplir UNE DEMANDE DE PARTICIPATION PAR INVENTION QU'IL DESIRE EXPOSER, plusieurs inventions ne pouvant pas être groupées sur une seule demande. Un formulaire de demande de participation est annexé à la présente. D'autres formulaires seront envoyés sur simple demande, ils peuvent également être photocopiés. Les demandes de participation, dûment remplies et signées, doivent être envoyées d'urgence et dans les délais, au Secrétariat, 8, rue du 31-Décembre, CH-1207 Genève. Passé cette date et dans la stricte limite des places qui seraient encore disponibles, les adhésions qui seront acceptées verront leur frais de participation majoré de 10%.

Art. 8 - Lorsque la demande de participation est acceptée et confirmée par le Comité à l'exposant, celui-ci s'engage à régler le montant de sa facture dans les délais. L'exposant qui se désisterait **avant** la date du délai d'inscription s'engage à régler les 50% de sa facture. L'exposant qui se désisterait **après** la date du délai d'inscription s'engage à régler la totalité de sa facture.

Art. 9 - Les exposants désirant de l'électricité, du mobilier, une place de parking, une chambre d'hôtel ou de la publicité dans le catalogue officiel, doivent en faire la demande dans les délais sur les formulaires spéciaux qui leur seront envoyés.

Art. 10 - INSTRUCTIONS GENERALES

Après réception de la demande de participation, le Comité fera parvenir aux exposants les instructions générales concernant :

- les dates de montage et démontage du stand
- les modalités pour l'expédition et le transport des inventions
- l'inauguration officielle du Salon
- la journée de l'examen des inventions par le Jury International
- la distribution des prix.

Art. 11 - Le Comité décline toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs de traduction ou de rédaction des descriptions et annonces publiées dans le catalogue officiel.

Art. 12 - Un service de surveillance sera en faction pendant toute la durée de l'exposition. Toutefois, le Comité et ses représentants étrangers déclinent toute responsabilité pour ce qui concerne les cas de pertes, vols, dommages par le feu, dommages sur des personnes ou des objets, pouvant survenir tant pendant le Salon que lors du transport.

Art. 13 - En s'inscrivant comme participant au Salon, l'exposant s'engage formellement à faire parvenir son invention aux dates qui lui seront indiquées dans les instructions très précises qui lui parviendront à ce sujet, et à la laisser exposée durant toute la période du Salon. Aucune invention ne pourra être enlevée avant la clôture, sous peine de dommages et intérêts et d'annulation de la distinction qui lui aurait été accordée.

Le Comité du Salon International des Inventions de Genève

**QUE VOUS SOYEZ EXPOSANT OU NON,
RÉSERVEZ UNE ANNONCE DANS
LE CATALOGUE OFFICIEL DU SALON**

Le tarif de la publicité 1 page, ½ page ou ¼ de page vous sera envoyé sur simple demande.

Tirage: 20'000 exemplaires. Le Catalogue Officiel est diffusé dans le monde entier.

